



5e distribution de masques

publié le 16/03/2021

Un lot de 2 masques lavables jusqu'à 30 fois, offerts par le Conseil départemental des Deux Sèvres, est remis à chaque élève, sous enveloppe, à partir du mardi 16 mars.

RAPPEL :

Pour le maintien strict du protocole sanitaire, il es rappelé qu 'il est obligatoire de :

- ▶ se laver très régulièrement les mains au savon ou au gel hydroalcoolique mis à la disposition en entrant et en sortant de l'établissement, en entrant et en sortant de la demi-pension, en entrant dans la salle de classe.
- ▶ Se munir impérativement d'une gourde remplie d'eau pour le déjeuner chaque jour. Le service d'eau en salle ne peut plus se dérouler en raison du strict suivi du protocole sanitaire.
- ▶ Porter son masque correctement (au dessus du nez)et le changer à chaque demi-journée pour que la protection soit active et efficace (avoir dans son sac deux masques par jour et une poche zippée pour mettre le masque souillé).